

L'Office De l'Eau est un établissement public local administratif, indépendant dans son fonctionnement et son financement. Son rôle est de mener à bien des missions d'intérêt public et d'apporter une aide notamment financière à tous ceux qui agissent pour l'eau. Ses missions sont les suivantes :



**L'étude et le suivi de la ressource et des milieux**, en collaboration avec tous les acteurs œuvrant dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques.



**L'assistance technique, le conseil et la formation** à destination des collectivités et des maîtres d'ouvrages.



**La sensibilisation collective autour de l'eau**, les actions d'information, d'éducation et de communication, la participation à la gestion intégrée de l'eau.



**Le suivi et la mise en œuvre du SDAGE**, Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux, réalisé par le Comité de Bassin et qui fixe les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau.



**La mutualisation des ressources financières** et redistribution pour le financement des projets publics ou privés ayant un impact positif et significatif sur l'eau.

L'Office De l'Eau est chargé de mettre en œuvre le principe pollueur-payeur dans le domaine de l'eau. Pour ce faire des redevances sont collectées auprès des usagers de l'eau et reversées sous forme d'aides aux projets ayant un impact positif sur l'eau et les milieux aquatiques.

Ces aides sont cadrées par le Plan Pluriannuel d'Intervention (PPI) qui comprend six axes dont trois concernent l'agriculture :



#### **Economiser l'eau :**

- ♦ modernisation des systèmes d'irrigation, récupération des eaux pluviales, création de retenues collinaires, ...



#### **Maîtriser les rejets agricoles :**

- ♦ collecte et traitement des effluents d'élevage, des résidus de traitements phytosanitaires, ...



#### **Former et informer les acteurs :**

- ♦ formations professionnelles, actions de sensibilisation, ...

Pour en savoir plus et profiter de ces aides, contactez :



7 avenue Condorcet BP32  
97201 Fort de France cedex

Email : [contact@eamartinique.fr](mailto:contact@eamartinique.fr)

Web : <http://www.eamartinique.fr/>

Tél : 0596 48 47 20

Crédits photos :

Couverture : Rivière du Lorrain, ODE

Filigrane intérieur : Paysage agricole, FREDON972



## Les pesticides dans les rivières

### Données 2012

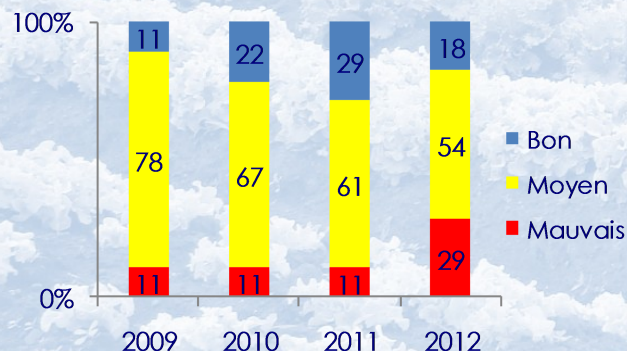


# Le suivi de la qualité de l'eau des rivières : les pesticides

La qualité de l'eau des rivières est suivie mensuellement sur une trentaine de points répartis sur toute la Martinique. Parmi les paramètres analysés, 180 sont des substances ayant un usage phytosanitaire.

## De mauvais résultats en 2012

La comparaison des données recueillies avec les normes de potabilisation met en évidence une dégradation de la qualité des rivières vis-à-vis des pesticides en 2012. Cette dégradation tranche avec l'amélioration constatée entre 2009 et 2011.



### Le saviez-vous ?

La **Martinique** est citée dans le rapport du Commissariat général au développement durable sur les pesticides dans les eaux douces comme **un des territoires les plus contaminés de France** par les produits phytosanitaires.



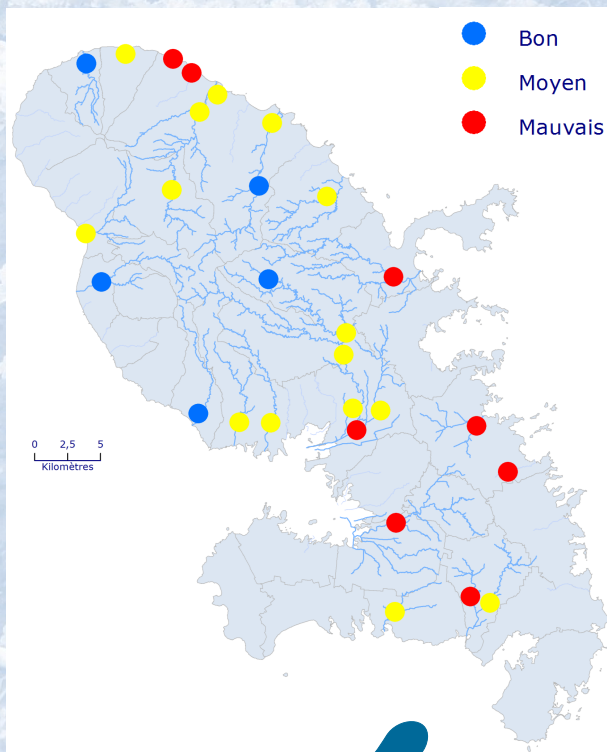
## 27 produits phytosanitaires impliqués

27 substances actives sont responsables des mauvais résultats relevés en 2012. Les pesticides qui influencent le plus la qualité de l'eau sont dans l'ordre :

- **Les polluants historiques** (chlordécone et HCHβ)
- **Les fongicides** utilisés dans le traitement **post-récolte des bananes**
- **Les herbicides** (glyphosate, herbicides canne à sucre, ...)



## Carte de qualité



# Comment agir pour la qualité des rivières ?



## Je suis agriculteur :

- Respecter les zones non traitées proches des rivières et ravines, privilégier le désherbage mécanique pour l'entretien des traces et fossés.
- Participer aux collectes de produits phytosanitaires non utilisés et d'emballages vides organisées par l'APROMAR.
- Pour les bananeraies : équiper et entretenir les centrales d'emballage de manière à limiter les émissions de bouillies fongiques dans le milieu naturel.



## Je suis jardinier amateur :

- Éviter d'avoir recours aux désherbants chimiques ou, le cas échéant, respecter les doses et les modalités d'application.
- Se procurer le Guide du Jardinier Amateur ou encore « Trucs et Astuces du jardin » peut vous aider à éviter ou à réduire l'usage des pesticides dans votre jardin (disponible sur le site de l'ODE dans la rubrique pollution/plan ecophyto 2012).



## Je suis élu d'une collectivité :

- Adhérer à la charte d'entretien des espaces publics mise en place en Martinique par la FREDON.

